## MEDIATHEQUE FERME-MODELE

# REGLEMENT INTERIEUR applicable à compter de mars 2022

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place de documents sont ouverts à tous, gratuitement et ne nécessitent pas d'inscription.

Les prêts à domicile, la mise à disposition des matériels numériques, informatiques et l'accès internet sont soumis à une inscription renouvelable chaque année, de date à date. Le montant des droits à acquitter est fixé par le Conseil Municipal, et révisable.

### MODALITES D'INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Pour s'inscrire et pour renouveler son inscription, l'usager doit :

- -Présenter une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, carte d'étudiant...) ainsi qu'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture de téléphone, d'électricité, de gaz datant de moins de 3 mois)
- -Compléter une fiche de renseignement (uniquement en cas de changements pour le renouvellement)

Jusqu'à 18 ans, une autorisation des parents est obligatoire.

Une carte d'abonné est remise à l'usager lors de sa première inscription ; celle-ci devra être présentée pour tous les prêts.

Tout changement de situation (nom, adresse, téléphone...) ayant lieu durant la période d'abonnement concernée devra être signalé.

Dans le cadre du réseau des médiathèques, l'inscription à la médiathèque Ferme Modèle permet de bénéficier du catalogue commun et de faire des emprunts dans les médiathèques de Cusset, l'Orangerie et Valery Larbaud.

### Carte collectivité

La carte collectivité est disponible pour les établissements suivants :

-Etablissements culturels

-Maison de retraite

-Etablissements scolaires

-Comité d'entreprise

-Centres sociaux éducatifs

-Association à caractère culturel et social (loi

-Etablissement de santé

1901)

Une carte sera remise au responsable désigné par sa collectivité. Les modalités d'inscription sont identiques à celles exigées par l'inscription individuelle.

## **MODALITES D'EMPRUNT DE DOCUMENTS**

Pour tout emprunt la carte d'abonnement sera demandée (Celle-ci doit être remplacée en cas de perte, vol ou détérioration).

Le nombre des documents empruntables et la durée des prêts sont précisés lors de l'inscription et figurent dans le guide de la médiathèque.

Les magazines sont empruntables sauf le dernier numéro en cours. Les journaux (La Montagne et La semaine de l'Allier) sont consultables uniquement sur place.

En cas de dépassement du délai de prêt autorisé, une lettre de rappel sera envoyée (mail ou courrier). Si le retard se prolonge, une privation du droit au prêt peut être prononcée (un mois minimum). L'emprunt peut être renouvelé une fois pour la même durée dans la condition où le ou les document(s) concerné(s) ne fait (font) pas l'objet d'une réservation par un autre usager.

L'usager est entièrement responsable des emprunts effectués.

En cas de perte ou de détérioration de documents, le remplacement ou le remboursement sera exigé.

Le retour des documents peut se faire à la médiathèque durant les heures d'ouverture et par le biais de la boîte aux livres (sauf pour les liseuses et les jeux de société) durant les heures de fermeture de la médiathèque.

#### Réservations de documents :

8 réservations par carte lecteur sont possibles. Les usagers seront avertis de la disponibilité des documents par mail ou téléphone. Le retrait devra être effectué dans les 10 jours. Passé ce délai, le document sera remis en circulation.

#### Droits attachés aux documents :

La médiathèque respecte la législation en vigueur sur la reproduction des documents et celle relative aux droits d'auteurs.

La reproduction partielle des documents imprimés appartenant à la médiathèque n'est tolérée que pour un usage strictement personnel.

Il est strictement interdit d'écrire sur les livres, de surligner ou de souligner les documents ainsi que de déchirer une page ou un extrait de page d'un ouvrage

L'emprunt des documents sonores multimédia et vidéo est exclusivement réservé à un usage personnel dans le cadre familial ou privé.

## Espace ludothèque

La médiathèque dispose d'un fonds de jeux mis à disposition des usagers de la médiathèque dans le cadre d'une utilisation sur place et de prêts à domicile.

L'adhérent s'engage à vérifier l'état et le contenu du jeu avant son emprunt. Il sera tenu responsable s'il manque une pièce au retour du jeu.

En cas de pièce manquante ou de détérioration du jeu, le rachat pourra être exigé.

En prêt sur place ou à domicile : les jeux devront être rendus complets et rangés.

## Utilisation du matériel multimédia:

#### Liseuses

Le prêt d'une liseuse électronique ou d'une tablette numérique est réservé aux adhérents individuels adultes de la médiathèque qui doivent signer la charte d'utilisation relative à ce prêt.

La liseuse est placée sous la responsabilité de l'adhérent jusqu'à son retour à la médiathèque.

Un seul prêt de liseuse est possible à la fois.

La liseuse et son matériel (housse de protection, câble USB) doivent être rendus ensemble, et en main propre (interdiction de la rendre dans la boîte à livres).

Toute anomalie ou dysfonctionnement de la liseuse doit être signalé.

En cas de non-restitution ou de détérioration de la liseuse une procédure de mise en recouvrement est engagée auprès du Trésor Public pour un montant correspondant à la valeur de remplacement de la liseuse au prix du marché.

#### Tablettes numériques

Les tablettes numériques sont disponibles uniquement en prêt sur place à l'intérieur des locaux. La tablette est placée sous l'entière responsabilité de l'adhérent qui ne doit pas laisser le matériel

prêté sans surveillance.

Les modalités d'accès à internet s'appliquent aux tablettes.

En cas de non-restitution ou de détérioration de la tablette une procédure de mise en recouvrement est engagée auprès du Trésor Public pour un montant correspondant à la valeur de remplacement de la tablette au prix du marché.

### Utilisation des lecteurs CD Mp3:

Des lecteurs CD MP3 sont disponibles en prêt sur place pour écouter le fonds musical de la médiathèque.

### **CONDITIONS D'ACCES A INTERNET**

L'accès aux ordinateurs est réservé aux adhérents de la Médiathèque sur présentation de la carte d'abonnement, selon les modalités définies par la charte d'utilisation des outils numériques. Un seul accès exceptionnel peut être autorisé à une personne non adhérente, sur présentation de sa carte d'identité.

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte, toutefois, à partir de 11 ans, ces derniers peuvent être seuls pour consulter internet sous réserve de la signature d'un accord parental lors de l'inscription.

La modification ou l'ajout de programmes, des paramètres, ne sont pas autorisés.

L'utilisateur peut insérer sur les ordinateurs ses périphériques de stockage externe (clé USB, carte mémoire).

Conformément à la loi du 5 janvier 1988, relative à la fraude informatique, il est interdit d'entraver le système, de tenter d'accéder au disque dur, de modifier en quoi que ce soit la configuration de l'ordinateur ou d'essayer de pénétrer dans d'autres systèmes.

Le droit d'accès à Internet est individuel et limité à 2h00/jour et 1h00 en cas de forte affluence.

L'utilisation d'internet est réservée prioritairement à la recherche documentaire.

Les courriels (mails) ainsi que la consultation des petites annonces sont tolérés, toutefois, ces pratiques ne relevant pas de la mission principale de la médiathèque, le personnel se réserve le droit d'interrompre la connexion en cas d'usage abusif, voire d'en interdire l'usage.

L'usage d'internet doit se faire dans le respect de la législation française. Est donc interdite la consultation des sites pornographiques, pédophiles, terroristes, faisant l'apologie de la violence, du racisme, de la xénophobie ou de pratiques illégales ainsi que la consultation des sites de nature à porter préjudice à un tiers.

Les usagers s'engagent à respecter le droit des auteurs des œuvres consultées sur internet, c'est-àdire à ne pas les reproduire sans leur accord et sans la mention de leur nom.

Le personnel n'est nullement responsable de ce que l'utilisateur choisit de consulter, du contenu de ses messages, de ce qui s'affiche à l'écran, en revanche il se donne le droit d'interrompre la connexion s'il s'aperçoit d'une utilisation illicite.

L'utilisateur doit veiller au respect du matériel et signaler au responsable tout dysfonctionnement du matériel informatique.

## ACCES A LA MEDIATHEQUE DIGITALE

Ce service est proposé par la *Médiathèque Départementale de l'Allier* et est inclus dans l'abonnement à la médiathèque.

Il s'agit d'une plateforme numérique sur laquelle l'adhérent peut trouver des livres numériques, de la musique, des films, des formations pour tous les publics, adultes comme enfants et de la presse numérique adulte.

L'inscription à ce service nécessite la transmission des coordonnées de l'adhérent (nom, prénom, mail) à la Médiathèque Départementale qui donne les identifiants nécessaires à la connexion sur le site.

Grâce à ces identifiants, le lecteur peut accéder au service aussi bien à la Médiathèque qu'à domicile.

Un seul accès par foyer est possible.

## **PRESSE NUMERIQUE**

La Médiathèque permet à ses usagers d'accéder à une plateforme de presse numérique disponible sur un PC dédié.

Consultable dans les locaux de la médiathèque, le temps de consultation est limité à 2H00.

### **ANIMATIONS**

La médiathèque propose tout au long de l'année des animations ouvertes à tous.

Certaines d'entre elles requièrent une inscription préalable qui peut être effectuée par téléphone, par mail ou bien via les formulaires d'inscription disponibles sur le site internet de la ville.

Les places étant limitées, les impossibilités de participer à l'animation doivent être signalées le plus tôt possible (la place pourra ainsi être proposée à une autre personne).

Le programme complet des animations (ateliers, conférences, expositions, lectures de contes...) est communiqué via une brochure, sur le site internet, sur la page Facebook de la médiathèque, affiché dans les locaux de la médiathèque et peut être transmis par mail sur demande.

# **QUELQUES REGLES D'USAGE**

L'impression et la photocopie de documents sont possibles. Celles-ci sont payantes et dues même lancées involontairement (les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal).

Les animaux sont exclus des locaux ; une exception est faite pour les chiens guides d'aveugles.

Les usagers sont entièrement responsables de leurs biens.

La médiathèque n'est pas un lieu de garderie des enfants, ceux-ci restent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Chacun est tenu de respecter le personnel, les lieux, le matériel, la tranquillité et le travail d'autrui.

Il est interdit de boire et de manger dans les zones multimédias.

Des infractions graves, ou des négligences répétées, peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit à l'emprunt.

La médiathèque se réserve le droit d'exclure toute personne gênant le bon fonctionnement de l'établissement.

Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement qui lui est remis lors de son inscription.

Un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux à l'usage du public.



Pour le Maire, L'Adjointe déléguée à la culture Marie-Estelle CEPERO



4